

# PARLONS ÉLECTIONS

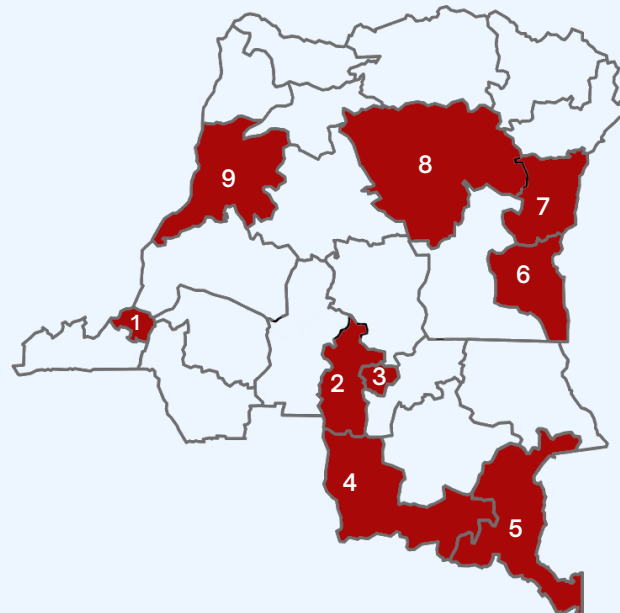


EDITION N° 40

15 – 21 MAI 2023

## ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

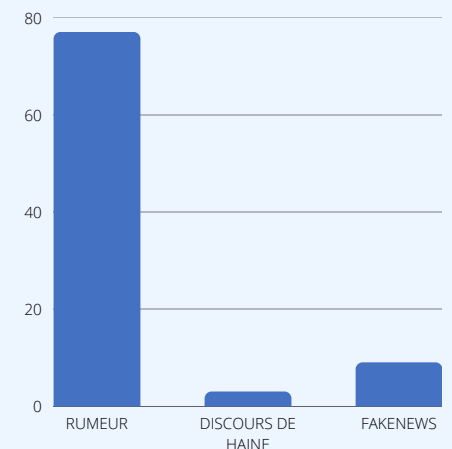


## A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

## ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



77 feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs, 9 fausses informations et 3 Discours de haine.

## Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

“ La CENI prépare un holdup up électoral avec le choix unilatéral des experts pour auditer le fichier électoral.

 Table ronde



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La Commission électorale nationale (CENI) avait initialement confié, comme lors des précédents cycles électoraux, la mission de cet audit externe du fichier électoral à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Mais le délai de six (6) jours déterminés par la centrale électorale étant estimé comme trop court, l'OIF a décliné l'offre.

« Comme la mission vous l'a expliqué, la durée impartie par votre institution pour l'opération d'audit externe du fichier électoral (15 au 20 mai) rend très difficile la réalisation de cet exercice. Tirant conséquences de ce qui précède, je porte à votre connaissance que l'OIF ne sera malheureusement pas en mesure de répondre favorablement à votre demande visant à accompagner la CENI dans l'audit du fichier électoral », avait écrit Hervé Barraqua, directeur de cabinet adjoint de Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de l'OIF, dans une correspondance adressée mercredi 3 mai 2023 au président de la CENI, Denis Kadima.

Dans un communiqué du 5 mai 2023, la CENI, tout en précisant « le fait qu'aucune organisation internationale ou nationale ne détient le monopole de l'expertise en matière d'audit du fichier électoral et que toutes, sans exception, recourent au service d'experts indépendants », a annoncé qu'elle allait lancer, « dans les tout prochains jours, un appel à candidatures en vue de constituer une équipe mixte composée d'experts nationaux et internationaux pour conduire la mission d'audit externe du fichier électoral, conformément à son calendrier électoral ».

Les termes de référence relatifs à cet appel d'offres ont finalement été publiés dans un nouveau communiqué du 9 mai 2023. Six jours plus tard, le 15 mai 2023, la CENI a publié les noms des experts sélectionnés pour constituer cette mission mixte d'audit externe du fichier électoral. Dans cette équipe, il y a 3 congolais, 1 sud-africain et 1 malawite.

Après 6 jours de travail, cette équipe a rendu ses conclusions lundi 22 mai 2023. Pour résumer, il faut retenir que le fichier de la CENI a été jugé « fiable » avec 43 955 181 enrôlés certifiés.



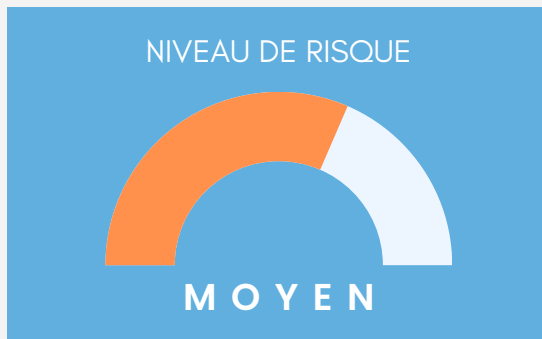
## Rumeur #2

Récoltée au Haut-Katanga

Malgré la marche de Kinshasa pour boycotter le régime en place, une autre sera organisée à Lubumbashi. Car ceci montre qu'il n'y aura pas d'élections crédibles avec cette CENI purement tribale.



Discussion communautaire



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La marche, reconnue comme une des formes de manifestation, est une expression de la démocratie. Le droit et la liberté de manifester est d'ailleurs garanti par la constitution, en son article 26 : « La liberté de manifestation est garantie. Toute manifestation sur les voies publiques ou en plein air, impose aux organisateurs d'informer par écrit l'autorité administrative compétente. Nul ne peut être contraint à prendre part à une manifestation. La loi en fixe les mesures d'application ».

La loi qui en fixe les mesures d'application n'est autre que le décret-loi 196 portant réglementation des manifestations et des réunions publiques. A son article 4, il stipule ce qui suit : « sans préjudice des dispositions de l'article 1er du présent décret-loi, les manifestations et réunions visées à l'article 3, alinéa 1, sont soumises à une déclaration préalable auprès des autorités politico-administratives compétentes. Toutefois, les manifestations et les réunions organisées sur le domaine public peuvent être subordonnées à l'autorisation préalable ».

Cependant, il est à noter que cette déclaration est entachée du tribalisme qu'elle dénonce. En fait, la composition des membres et équipes de la CENI montre qu'il n'existe pas de majorité de citoyens congolais originaires de l'espace Kasai dans les équipes et dirigeants de la centrale électorale.



## Rumeur #3

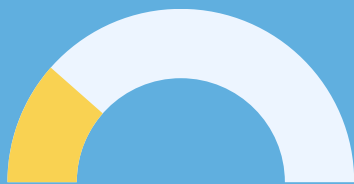
Récoltée à Kinshasa

” Madame Nseyia Patricia comment pouvez-vous envisager qu'on aille aux élections sans nos compatriotes de Maluku, Kwamouth, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru... ? Nous n'allons pas accepter de consacrer la balkanisation politique de notre pays.



Twitter

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Il faut préciser que, selon la CENI, le territoire de Nyiragongo, au Nord-Kivu, ne pose plus aucun problème. La centrale électorale indique avoir enrôlé une grande majorité de ressortissants de ce territoire. Cependant, pour les ressortissants de Masisi et Rutshuru dans la même province, l'enrôlement est encore faible.

« Je dois ici vous dire que pour le territoire de Nyiragongo, il n'y a plus de problème parce que nous avons atteint les assignations (...). Nous avons enrôlé les déplacés de guerre dans leurs camps de réfugiés. Mais pour le Masisi et le Rutshuru, c'est encore faible », a dit Patricia Nseyia, rapporteur de la CENI lors de la clôture des journées portes ouvertes organisées par la CENI.

Le territoire de Kwamouth, dans la province du Mai-Ndombe n'a pas connu d'opérations d'enrôlement à cause du conflit entre les communautés Teke et Yaka.. Dans la commune de Maluku dans la province de Kinshasa, les opérations d'enrôlement ont clôturé après une période de prorogation.

Toutefois, la CENI n'a pas, jusqu'à preuve du contraire, fait une déclaration annonçant que les élections ne seraient pas organisées dans les territoires où les opérations d'enrôlement n'ont pas pu se dérouler. La centrale électorale a plutôt prévu l'enrôlement dans ces entités territoriales, une fois la situation sécuritaire rétablie.

Elle a aussi envisagé de reconduire le même quota accordé en 2018 à ces circonscriptions dans la loi portant répartition des sièges dont l'avant-projet a été déposé ce mardi 23 mars 2023 auprès du vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières.

« A l'allure où vont les choses avec la participation du gouvernement et de la communauté internationale, ces zones vont recouvrer bientôt la paix. Avant le 20 décembre, si la paix revenait dans ces milieux, nous allons ouvrir des centres d'inscription pour un temps bien précis et défini afin de permettre aux compatriotes qui n'ont pas pu s'enrôler de le faire. Cela ne va pas nous bloquer puisqu'il y aura déjà des sièges réservés à ces territoires-là », avait ajouté Patricia Nseyia à la même occasion.



## Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

” Parmi les enrôlés, un bon nombre sont des mineurs (cas du Kasai). Cette stratégie est bien connue.



Twitter



## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La CENI a publié les statistiques d'enrôlement des électeurs après l'audit du fichier électoral par les experts externes. De 47 299 364 électeurs enrôlés, seulement 976 506 ont été identifiés comme mineurs, selon le communiqué de la CENI daté du 22 mai, contrairement à cette affirmation. Bien plus, aucune répartition géographique de ces cas de mineurs n'a été faite.

Un total de 3 344 183 enrôlés a été radié du fichier électoral dont les doublons, mineurs, les photos de photos et les données du test. De ce fait, 43 955 181 enrôlés, dont près de 10 millions pour la région du Kasai, ont été retenus dans le fichier jugé fiable par les auditeurs commissionnés par la CENI..



## Rumeur #5

Récoltée au Sud-Kivu

“ Les rescapés des catastrophes de Kalehe et d’Uvira ont perdu leurs cartes d’électeur. Que pense la CENI pour leur sort ?



Site web

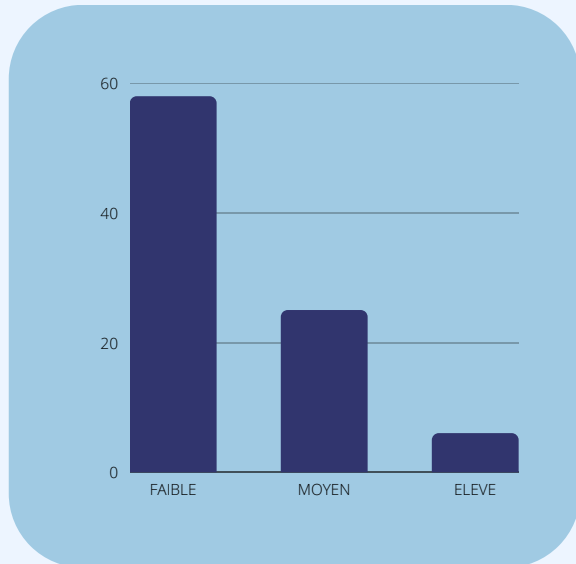


## RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« La Commission électorale nationale indépendante prévoit la délivrance des duplicatas pour toutes les personnes ayant perdu leur carte d’électeur. Une fois cette opération lancée, les concernés peuvent obtenir des duplicatas avec lesquels ils pourront voter », explique Lydie Kapinga, chargée de l’éducation et information électorale à Internews

# ANALYSE

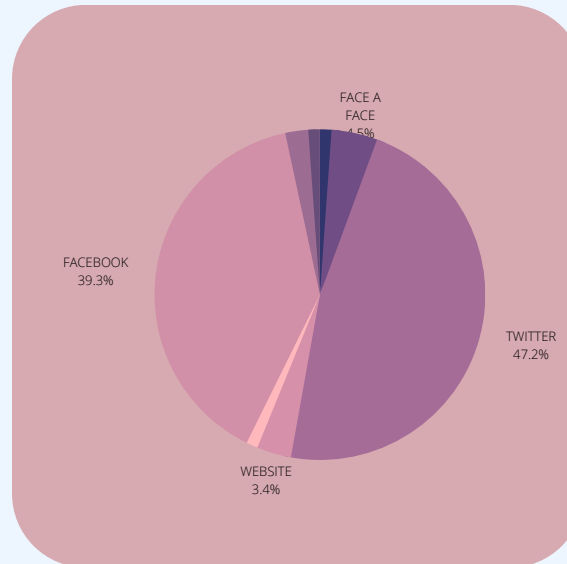
## Niveau de risque



Du 15 au 21 mai 2023, nous avons collecté 89 rumeurs dans 6 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 81 proviennent en ligne dont 42 sur Twitter, 35 sur Facebook, 3 sur différents sites web, et 1 sur WhatsApp ; et 8 proviennent de la collecte hors ligne dont 6 pendant les discussions en face à face et 2 pendant une table ronde.

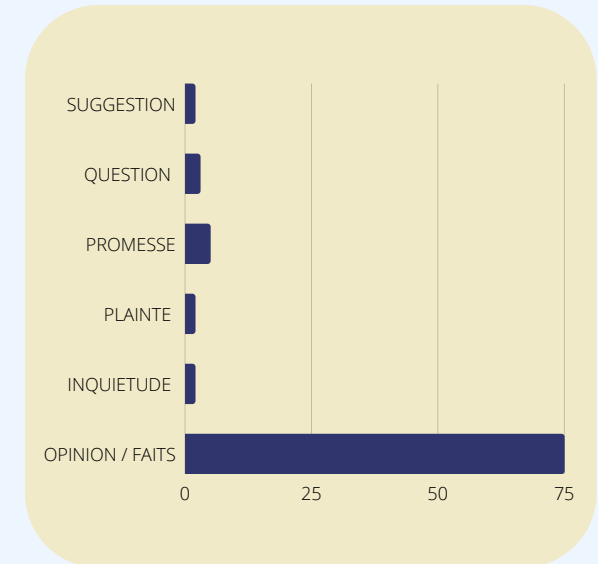
58 de ces rumeurs ont un niveau de risque faible, 25 un niveau de risque moyen et 6 un niveau de risque élevé.

## Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Twitter est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 42 feedbacks suivi de Facebook avec 35 feedbacks. La collecte hors ligne a été de 8 feedbacks.

## Type de Commentaire



75 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le délais prévu, 5 promesses, 3 questions, 2 plaintes, 2 Inquiétudes et 2 suggestions.



**Vous voulez nous  
donner votre avis,  
vous impliquer ou  
partager des données ?**

**Nous aimons discuter !**

Contact:  
Thérèse Ntumba

✉ [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

☎ +243 971 189 467

# PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 40

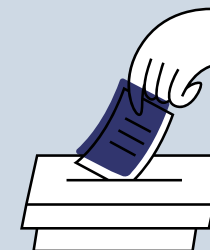
15 - 21 MAI 2023

## Consulter également :



Parlons élections :  
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

**Date de publication : 28 mai 2023**

